

Zeitschrift: Générations
Herausgeber: Générations, société coopérative, sans but lucratif
Band: - (2019)
Heft: 118

Artikel: Faut-il bannir les 4x4 du centre-ville?
Autor: Rein, Frédéric / Hodgers, Antonio / Launaz, François
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-906241>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 10.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Faut-il bannir les 4x4 du centre-ville ?

Dès le 15 janvier, les automobiles les moins écologiques n'auront plus accès au centre de Genève, les jours de smog. Une mesure qui ne convainc pas tout le monde.

«Une mesure efficace pour protéger la santé des plus fragiles»

ANTONIO HODGERS, CONSEILLER D'ÉTAT DU CANTON DE GENÈVE EN CHARGE DU DÉPARTEMENT DU TERRITOIRE



«Cela n'améliore presque pas la situation»

FRANÇOIS LAUNAZ, PRÉSIDENT DE AUTO-SUISSE, QUI REPRÉSENTE 58 MARQUES AUTOMOBILES



Pourquoi, en cas de smog, interdire votre centre-ville aux véhicules très polluants, à commencer par ceux qui ont plus de 18 ans ?

Pour des raisons de santé publique. En Suisse, il y a chaque année 3000 personnes qui meurent prématurément à cause d'une mauvaise qualité de l'air, les jeunes enfants et les personnes âgées étant particulièrement touchés lors des pics de pollution. Mais, même au deuxième niveau d'alerte, seulement 16% du parc automobile sera concerné par la restriction.

Cette mesure aura-t-elle un vrai impact ?

C'est une première en Suisse, tant par son dispositif que par sa logique de prévention. Sachant que la principale cause impactant la qualité de l'air est le trafic motorisé, responsable de près de 40% des particules fines, nous voulons l'activer avant qu'un pic ne soit atteint. Il est toutefois important d'améliorer aussi de manière pérenne la qualité de l'air grâce à des mesures spécifiques, comme dans le domaine du chauffage.

Pourquoi tous les automobilistes doivent-ils payer 5 francs pour acquérir un macaron dont la couleur correspond au code d'émissions figurant sur la carte grise ?

Ce macaron valide toute la durée de vie du véhicule, permet à la police de distinguer rapidement les voitures autorisées à circuler. Cela dit, la personne qui ne va jamais au centre-ville avec son véhicule n'est pas obligée de l'acheter.

Les amendes seront de 500 francs, n'est-ce pas cher ?

Ce montant est un maximum, et la personne qui circulerait pour la première fois dans le périmètre sans macaron paiera une amende administrative légère.

S'agit-il d'un premier pas vers une interdiction totale des 4x4 et SUV en ville ?

Non, ce dispositif ne cible pas une catégorie de véhicules, mais les émissions polluantes. Il n'est pas non plus un trompe-l'œil pour restreindre la circulation au centre-ville. Son but est de protéger les plus faibles en cas de situation critique.

Pourquoi êtes-vous opposé à ce que les voitures les plus polluantes aient l'interdiction de circuler au centre-ville en cas de smog ?

A l'étranger, là où cette mesure a déjà été appliquée, elle n'a amélioré la situation que de manière minime, bien en dessous des prévisions escomptées. Hormis le fait que cela ne serve presque à rien, c'est antisocial, car cela pénalise les gens ayant de petits revenus, puisqu'ils ne peuvent pas s'acheter une voiture neuve, et les personnes à mobilité réduite, comme certains seniors. En outre, les conducteurs qui ne peuvent pas entrer dans la zone «interdite» font souvent un détour plus long pour se rendre où ils doivent aller, polluant davantage.

N'est-ce toutefois pas légitime d'interdire les voitures les plus polluantes en cas de pic de pollution ?

Si l'Etat s'arroge le droit de punir certains conducteurs, il devrait en faire de même avec les habitants des maisons qui chauffent au mazout ou encore avec les entreprises qui utilisent des énergies polluantes. De fait, donner une amende de 500 francs aux contrevenants est inadmissible.

Quelle autre solution préconisez-vous ?

Seul un programme de support et de motivation, afin d'accélérer le passage à la mobilité zéro carbone est en mesure de réduire les pics de pollution. N'oublions pas que la Suisse est le seul pays d'Europe à ne pas avoir de plan pour la transition énergétique en matière de mobilité individuelle.

Une initiative vise aussi à interdire à Lausanne tout véhicule à traction intégrale d'un poids à vide supérieur à 1500 kilos. A terme, les 4x4 et les SUV vont-ils disparaître des villes ?

Si chaque région y va de sa propre initiative, ce sera la gabegie. Personnellement, je roule dans un 4x4 électrique. Pourquoi me verrais-je interdire les villes ? Cette idée n'a aucun sens!

FRÉDÉRIC REIN